

tenue sous la présidence de (...), assisté(e)
de Mme (...) et Monsieur (...) Conseillers
En présence de Madame (...), Rapporteure publique
Madame (...) Greffière

10 heures 15

01) DOSSIER N° 2503916

RAPPORTEUR:

Titre de l'affaire M. N.B demande au tribunal d'annuler la mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance (MICAS) prise par le ministère de l'intérieur le 26 décembre 2025 portant interdiction de quitter la commune de Pau et obligation de pointer au commissariat tous les jours de la semaine à 9h

Demandeur Nom des parties

Monsieur B. N.

Représentants des parties

Monsieur B. N.

Défendeur MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté le 12/01/2026

Le président du tribunal